



CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°11

Date : 07/06/2022

Affaire suivie par :

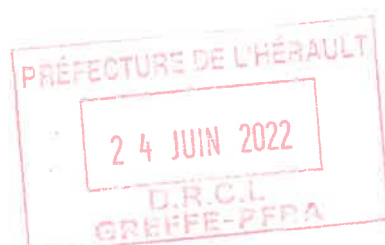
Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.11 de
l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et
Documentation Occitanes - Institut occitan de cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, je vous invite à participer au conseil d'administration qui se tiendra :

JEUDI 16 JUIN 2022 à 16h



ORDRE DU JOUR

Rapport n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.10 en date du 3 Février 2022

Rapport n.2 :

Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021

Rapport n.3 :

Approbation du Compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2021

Rapport n.4 :

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapport n.5 :

Décision modificative n°1 au BP 2022

Rapport n.6 :

Désignation des personnalités qualifiées de l'Établissement à compter du 23/09/2022

Rapport n.7 :

Adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG 34

Rapport n.8 :

Autorisation de signature donnée à la Présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour la Convention de sous occupation de locaux, occupés par l'Ethnopôle au sein du projet Ciutat

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- ☐ Présentation de la politique de partenariat de l'Établissement pour ses interventions hors-les-murs
- ☐ information sur la publication du Comité national de liaison des EPCC " Ce qu'un EPCC en *ordre de marche* veut dire"

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Automne 2022 : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023

Vous pouvez assister à cette séance :

- > dans les locaux de la Mediatèca, 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux de l'Ethnopôle, Ciutat - Cerquèm! Place François Récorde 64000 Pau
- > le cas échéant en visioconférence au lien : https://meet.iit.si/2022-06-16_CIRDOC-IOC_CA11

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Cyril GISPERT, directeur général : c.gispert@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Conseil d'Administration, Florence BRUTUS
7ème Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie





**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 1**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.10 en date du 3 février 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 14 représentants

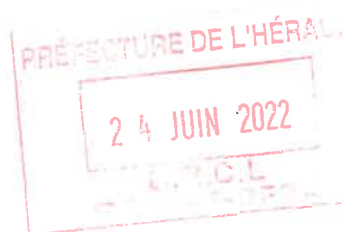
Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6è vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;



Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9^e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée [*présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants*] ; **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; Jean LACOSTE - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Gaëlle LEVEQUE - conseillère départementale / département de l'Hérault ; Véronique LIPSOS-SALLENAVE - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Patricia MOULLIN-TRAFFORT - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	51,25 voix /75
Pour	51,25 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Convocation en date du 20 janvier 2022 ;
VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 31 janvier 2022 ;
VU la séance ordinaire du Conseil d'administration N°11 en date du 3 février 2022.

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°10 en date du jeudi 3 février 2022 et le procès-verbal de Mme la Présidente du Conseil d'administration, Florence Brutus, en date du 03/02/2022 ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°10

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE



Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

Séance ordinaire du Jeudi 3 Février 2022 à 10h

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Date d'envoi des rapports : 31 janvier 2022

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 10 membres

→ Site de Béziers – *Médiatèca* : (3)

Florence Brutus – Présidente du Conseil d'administration / 7^e vice-présidente du conseil régional Occitanie ; **Elisabeth Pissarro** – 1^{ère} adjointe au Maire / ville de Béziers ; **Claire Torreilles** – personnalité qualifiée.

→ Site de Pau – *Ethnopôle* : (2)

Rémy Berdou – représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Marie-Alix Nicaise** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

→ En visioconférence : (5)

Benjamin Assié – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Alberte Frey** – 3^{ème} adjointe au Maire / ville de Béziers ; **Vincent Lorenzini** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Patricia Moullin-Traffort** – conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Monique Sémavoine** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques.

Étaient représenté-e-s : 3 membres

Véronique Lipsos-Sallenave – conseillère communautaire CDA Pau-Béarn-Pyrénées : représentée par Monique Sémavoine (CD64)

Robert Ménard – Maire de la ville de Béziers : représenté par sa suppléante Elisabeth Pissarro

Michel Roussel – DRAC région Occitanie : représenté par Vincent Lorenzini (DGLFLF)

Autres participants : 7 membres

Gaëlle Leveque – conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Jean-Loup Fricker** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Justine Terrade** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Hugo Cros** – chargé de mission unité Catalan Occitan / région Occitanie ;

Cyril Gisbert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Jean-Luc Armand, Charline Claveau [région Nouvelle-Aquitaine] ; Maria Conquet [conseil départemental de l'Aude] ; Isabelle Piquemal [région Occitanie] ;

Absent.es :

Katy Bernard [personnalité qualifiée] ; Emilie Alonso, Karfa Dialo [région Nouvelle-Aquitaine] ; Christophe Thomas [communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée]

Nombre de voix exprimées : 37,5 voix /75

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

DÉLIBÉRATION n.1 :

Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.9 en date du 8 décembre 2021

Le Conseil d'administration décide à l'UNANIMITÉ

- D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°9 en date du Mercredi 8 décembre 2021.

DÉLIBÉRATION n.2 :

Vote du Budget primitif de l'exercice 2022

Le Conseil d'administration décide à l'UNANIMITÉ

- De prendre acte de la présentation brève et synthétique des données financières essentielles de l'Établissement
- D'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2022, voté par chapitre et par nature.

DÉLIBÉRATION n.3 :

Modification du tableau des effectifs de l'Établissement

Le Conseil d'administration décide à l'UNANIMITÉ

- D'approuver le tableau des emplois et effectifs du CIRDOC – Institut occitan de cultura
- De préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente
- De dire que la présente entrera en vigueur à compter de l'avis favorable du Comité technique
- De dire qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel, en application de l'article 3-3-5° de la loi du 26 janvier 1984
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours s'agissant des postes pourvus.
- De dire que les postes vacants ne sont susceptibles d'être pourvus que sous réserve de crédits supplémentaires alloués.

DÉLIBÉRATION n.4 :

Modification du Règlement des instances de l'E.P.C.C. pour la réduction du délai de convocation dans le cas d'une séance ajournée pour défaut de quorum

Le Conseil d'administration décide à l'UNANIMITÉ

- D'approuver la modification du Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C.

DÉLIBÉRATION n.5 :

Débat sur la protection sociale complémentaire

Le Conseil d'administration prend acte de la mise en œuvre du débat sur la protection sociale complémentaire.

DÉLIBÉRATION n.6 :

Modification de la participation de l'Établissement au titre de la protection sociale des agents

Le Conseil d'administration décide à l'UNANIMITÉ

- De réévaluer le montant de la participation de l'Établissement au titre de la protection sociale des agents à 20€ brut / mois, pour les risques santé et prévoyance confondus.

DÉLIBÉRATION n.7 :

Adhésion à la mission remplacement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

Le Conseil d'administration décide à l'UNANIMITÉ

- De de recourir au service remplacement du CDG 34 chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public,
- D'approuver la convention d'adhésion à la mission remplacement du CDG 34
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, la convention d'adhésion, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

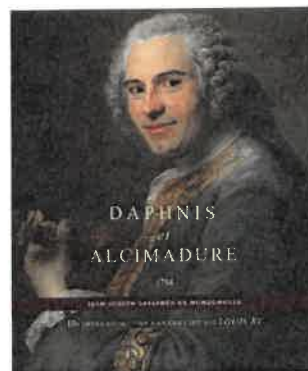
PRÉSENTATION de l'Actualités scientifiques et culturelles de l'établissement :

- [Occitanica](#) : changement d'interface et développement d'outils

https://expo.occitanica.eu/daphnis_et_alcimadure/



<https://www.podcastics.com/podcast/te-lo-podcast>



- Présentation du projet "Partager la mémoire occitane des radios associatives", lauréat de l'appel à projet *Programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels* (DRAC Occitanie)
- Ouverture de l'Espace Lecturas e Descobèrtas, Place Récarborde, Pau

Fait à Béziers, le 03/02/2022
Pour le CIRDOC - Institut occitan de cultura
La Présidente du Conseil d'administration, Florence Brutus
7è vice-présidente du Conseil régional Occitanie



Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022.

A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC
Publié et certifié exécutoire le :



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 2**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 14 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6è vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;



Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9^e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée [*présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants*] ; **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; Jean LACOSTE - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Gaëlle LEVEQUE - conseillère départementale / département de l'Hérault ; Véronique LIPSOS-SALLENAVE - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Patricia MOULLIN-TRAFFORT - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	51,25 voix /75
Pour	51,25 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Délibération n°7 du Conseil d'administration N°6 en date du 2 décembre 2020 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 ;
VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°7 en date du 29 janvier 2021 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2021 ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°8 en date du 25 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2021 ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2021 ;
VU l'annexe détaillée du compte de gestion du comptable public de la Trésorerie municipale de Béziers pour l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT le Compte de gestion transmis par le comptable public.

CONSIDÉRANT les résultats des opérations de l'exercice 2021 :

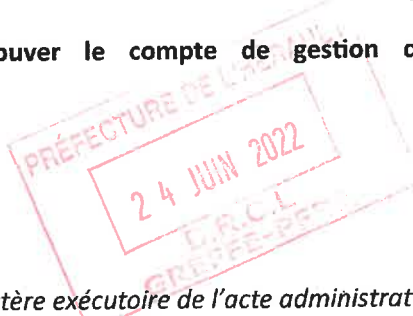
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice 2021	Compte de gestion 2020
Dépenses :	1 223 389, 71 €	1'148'266, 30 €
Recettes :	1 202 726, 50 €	1'306'673, 46 €
Résultat de l'exercice 2021 :	(-) 20 663, 21 €	158'407, 16 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	161 860, 34 €	182 523.55 €
INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2021	Compte de gestion 2020
Dépenses :	94 103, 09€	32'648, 23 €
Recettes :	45 433, 59 €	58'761, 00 €
Résultat de l'exercice 2021 :	(-) 48 669, 50 €	26'112, 77 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	(-) 35 775, 62 €	12 893,88 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du Trésorier principal de la trésorerie de Béziers municipale pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'Etablissement pour le même exercice.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2021 de 126 084, 72 € ;
- D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021.



A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC
Publié et certifié exécutoire le :



034036

SGC BITERROIS

35900 EPCC CIRDOC

ORIGINE DU DOCUMENT : joel.hingray

Exercice : 2021

Budget collectivité : 35900

A Viser : 0

Edition Provisoire : 1

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

HEL 46-141007.v1 2-0 MDE 2.0 - CG00

TRÉSOR PUBLIC

SGC BITERROIS

N° CODIQUE 034036

Date d'édition : 09/03/2022



**EPCC CIRDOC
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M HINGRAY Joel
034036 SGC BITERROIS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2021 AU 09/03/2022

N° CODIQUE 034036
SGC BITERROIS
Date d'édition : 09/03/2022

Population : 74495
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature
Exercice 2021

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE : Page des signatures	53

SITUATION PATRIMONIALE

35900 - EPCC CIRDOC
 BILAN SYNTHÉTIQUE
 En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	5,41	Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	82,21
Constructions		Réserves	615,38
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-50,49
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	182,52
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-20,66
Autres immobilisations corporelles	696,90	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	696,90	Subventions non transférables	19,44
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	702,31	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	828,39
Créances	11,26	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	342,38	Fournisseurs	167,19
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1,05
TOTAL ACTIF CIRCULANT	353,64	Total dettes à court terme	168,23
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	168,23
		Comptes de régularisations	59,32
TOTAL ACTIF	1 055,94	TOTAL PASSIF	1 055,94

HEL 46-141007 v1 24/MD 2.0 - CG00

4

 35900 - EPCC CIRDOC
 BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	32 164,78	26 759,24	5 405,54	5 162,25
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art	441 152,10		441 152,10	386 544,40
	Autres immobilisations corporelles	544 245,66	288 496,49	255 749,17	261 930,66
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	1 017 562,54	315 255,73	702 306,81	653 637,31

HEL 46-141007 v1 24/MD 2.0 - CG00

5

35900 - EPCC CIRDOC
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	1 017 562,54	315 255,73	702 306,81	653 637,31
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	1 017 562,54	315 255,73	702 306,81	653 637,31

35900 - EPCC CIRDOC
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	258,00		258,00	9,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	10 000,00		10 000,00	225 356,68
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	342 377,35		342 377,35	669 320,85
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	353 635,35		353 635,35	895 686,53

35900 - EPCC CIRDOC
 BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 371 197,89	315 255,73	1 055 942,16	1 549 323,84

 35900 - EPCC CIRDOC
 BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collee de rattachement		
	Réserves	615 380,16	615 380,16
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	182 523,55	24 116,39
	Résultat de l'exercice	-20 663,21	158 407,16
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-50 492,93	-50 492,93
	Fonds globalisés	82 206,71	82 206,71
	Subventions non transférables	19 437,25	19 437,25
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	828 391,53	849 054,74

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTE	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		500 000,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	167 187,61	187 662,22
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	1 045,70	8 956,75
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTE TOTAL III	168 233,31	696 618,97

35900 - EPCC CIRDOC

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	59 317,32	3 650,13
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	59 317,32	3 650,13
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 055 942,16	1 549 323,84

12

HPL 46-141007 v1 2 CMDE 2.0 - CG00

35900 - EPCC CIRDOC

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 189,66	1 261,31
Produits des services	0,97	0,95
Autres produits	8,38	8,58
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 199,01	1 270,85
Traitements, salaires, charges sociales	804,06	711,32
Achats et charges externes	319,86	340,12
Participations et interventions	37,35	26,79
Dotations aux amortissements et provisions	45,43	45,54
Autres charges	15,22	12,89
Charges courantes non financières	1 221,93	1 136,66
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-22,92	134,18
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	1,15	6,40
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-1,15	-6,40
RÉSULTAT COURANT	-24,07	127,79
Produits exceptionnels	3,41	30,62
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3,41	30,62
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-20,66	158,41

13

HPL 46-141007 v1 2 CMDE 2.0 - CG00

35900 - EPCC CIRDOC
COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	966,54	953,66
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	8 383,97	8 583,94
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 189 658,30	1 261 309,98
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	1 199 008,81	1 270 847,58
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	583 046,65	516 329,41
Charges sociales	221 009,29	194 990,35
Achats et charges externes	319 862,37	340 120,10
Impôts et taxes	15 223,11	12 885,21
Dotations amortissements des immob	45 433,59	45 542,11
Dot amort sur charges à répartir		

HPF 46-141/007 v1 2-C MDE 2.0 - CG00

14

35900 - EPCC CIRDOC
COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	1,53	1,46
Contingents et participations	8 850,00	
Subventions	28 500,90	26 794,10
TOTAL II	1 221 927,44	1 136 662,74
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-22 918,63	134 184,84
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 154,35	6 399,75
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	1 154,35	6 399,75

HPF 46-141/007 v1 2-C MDE 2.0 - CG00

15

35900 - EPCC CIRD OC

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-1 154,35	-6 399,75
A + B - RESULTAT COURANT	-24 072,98	127 785,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod expection gestion : Autres opér	1 587,00	30 215,95
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod expection capital : Autres opér	1 822,77	406,12
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	3 409,77	30 622,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

35900 - EPCC CIRDOC

COMPTE DE RESULTAT 2021

[illegible]

GED
État 1-5
Exercice 2021

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021[illegible]

EXECUTION BUDGETAIRE

35900 - EPCC CIRDOC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	96 699,13	1 385 233,95	1 481 933,08
Titres de recettes émis (b)	45 433,59	1 440 083,18	1 485 516,77
Réductions de titres (c)		237 356,68	237 356,68
Recettes nettes (d = b - c)	45 433,59	1 202 726,50	1 248 160,09
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	96 699,13	1 385 233,95	1 481 933,08
Mandats émis (f)	94 103,09	1 413 608,93	1 507 712,02
Annulations de mandats (g)		190 219,22	190 219,22
Dépenses nettes (h = f - g)	94 103,09	1 223 389,71	1 317 492,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	48 669,50	20 663,21	69 332,71

35900 - EPCC CIRDOC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	12 893,88		-48 669,50		-35 775,62
Fonctionnement	182 523,55		-20 663,21		161 860,34
TOTAL I	195 417,43		-69 332,71		126 084,72
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	195 417,43		-69 332,71		126 084,72

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

[illegible]

35900 - EPCC CIRDOC

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

[illegible]

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2051	Concessions et droits similaires	3 267,79		3 267,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	3 267,79		3 267,79
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	30 731,34		30 731,34
2168	Autres collections et oeuvres d'art	23 876,36		23 876,36
2183	Matériel de bureau et matériel informati	2 579,63		2 579,63
2184	Mobilier	33 647,97		33 647,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	90 835,30		90 835,30
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	94 103,09		94 103,09
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	94 103,09		94 103,09
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	94 103,09		94 103,09

DI

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
28051	Concessions et droits similaires	3 024,50		3 024,50
28183	Matériel de bureau et matériel informati	26 968,79		26 968,79
28184	Mobilier	15 321,60		15 321,60
28188	Amortissements autres immobilisations co	118,70		118,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sc	45 433,59		45 433,59
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	45 433,59		45 433,59
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	45 433,59		45 433,59

RI

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	166,95		166,95
60612	Achats non stockés de fournitures non st	31 576,01	3 395,70	28 180,31
60622	Achats non stockés de carburants	3 600,69	81,58	3 519,11
60632	Achats non stockés de fournitures de pct	6 304,68	815,95	5 488,73
6064	Achats non stockés de fournitures admini	15 260,53	3 954,88	11 305,65
6065	Achats non stockés de livres disques cas	1 095,87	223,60	872,27
611	Contrats prestations de services	175 824,79	73 600,82	102 223,97
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	41 385,83	22 724,49	18 661,34
6156	Services extérieurs - maintenance	46 938,48	17 978,40	28 960,08
6168	Autres	4 844,10		4 844,10
6184	Services extérieurs - divers - versement	12 789,13	1 100,00	11 689,13
6185	Services extérieurs - divers - frais de	10 877,88	2 000,00	8 877,88
6188	Services extérieurs - autres frais diver	24,00	9,00	15,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	220,00		220,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	306,00	24,00	282,00
6231	Publicité publications relations publicu	826,80		826,80
6232	Publicité publications relations publicu	6 861,95	5 200,00	1 661,95
6236	Publicité publications relations publicu	18 413,68	3 017,60	15 396,08
6238	Publicité publications relations publicu	2 850,00		2 850,00
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	12 313,66		12 313,66
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	1 459,12		1 459,12
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	3 845,56	50,00	3 795,56
6261	Frais d'affranchissement	5 588,83	196,02	5 392,81
6262	Frais de télécommunications	20 590,56	1 729,12	18 861,44

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6281	Autres services extérieurs - concours di	5 890,00	2 250,00	3 640,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	15 611,00	1 463,00	14 148,00
6288	Autres services extérieurs	15 229,83	1 019,40	14 210,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	460 695,93	140 833,56	319 862,37
6331	Versement mobilité	4 939,55		4 939,55
6332	Cotisations versées au FNAL	509,90		509,90
6336	Cotisation au centre national et au cent	8 227,87		8 227,87
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	1 545,79		1 545,79
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	145 801,10		145 801,10
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	6 844,72		6 844,72
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	36 822,39		36 822,39
64131	Personnel non titulaire - rémunération	370 799,06		370 799,06
64136	Personnel non titulaire indemnité de pré	985,00		985,00
64138	Autres indemnités	2 337,50		2 337,50
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	2 908,80		2 908,80
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	134 034,09		134 034,09
6453	Cotisations aux caisses de retraites	62 303,48		62 303,48
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	14 903,07		14 903,07
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance v	1 515,00		1 515,00
6457	Charges sécurité sociale cotisations soc	53,51		53,51
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	5 438,26		5 438,26
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	3 599,80	1 374,00	2 225,80
6478	Autres charges sociales diverses	536,08		536,08
6488	Autres charges de personnel	18 039,00	1 183,00	16 856,00

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	822 143,97	2 557,00	819 586,97
6558	Contingents et participations obligatoires	8 850,00		8 850,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	75 329,56	46 828,66	28 500,90
65888	Autres	1,53		1,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	84 181,09	46 828,66	37 352,43
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	1 154,35		1 154,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 154,35		1 154,35
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 368 175,34	190 219,22	1 177 956,12
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	45 433,59		45 433,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	45 433,59		45 433,59
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	45 433,59		45 433,59
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 413 608,93	190 219,22	1 223 389,71

DF OK.

35900 EPCC CIRDOC
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	307,92		307,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	307,92		307,92
7062	Prestation services redevances et droits	966,54		966,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	966,54		966,54
74718	Autres participations de l'Etat	186 402,96	X 54 744,66	131 658,30
7472	Participations - Régions	715 000,00		715 000,00
74741	Participations des Communes membres du G	100 000,00		100 000,00
7477	Participations - budget communautaire et	182 612,02		182 612,02
7478	Participations - autres organismes	243 000,00		243 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 427 014,98	237 356,68	1 189 658,30
7588	Autres produits divers de gestion couran	8 383,97		8 383,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	8 383,97		8 383,97
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	1 587,00		1 587,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 822,77		1 822,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	3 409,77		3 409,77
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 440 083,18	237 356,68	1 202 726,50
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 440 083,18	237 356,68	1 202 726,50

RF OK

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

HEL 46-141007 v1 2< MDE 2 0 - C 000

34

034036
SGC BITERROIS



GED

Exercice 2021

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		82 206,71					82 206,71		82 206,71	
	Sous Total compte 1022		82 206,71					82 206,71		82 206,71	
	Sous Total compte 102		82 206,71					82 206,71		82 206,71	
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		615 380,16					615 380,16		615 380,16	
	Sous Total compte 106		615 380,16					615 380,16		615 380,16	
	Sous Total compte 10		697 586,87					697 586,87		697 586,87	
110	Report à nouveau solde créditeur	24 116,39		158 407,16				182 523,55		182 523,55	
	Sous Total compte 11	24 116,39		158 407,16				182 523,55		182 523,55	
12	Résultat exercice excéd déficit	158 407,16		158 407,16				158 407,16	158 407,16		0,00
	Sous Total compte 12	158 407,16		158 407,16				158 407,16	158 407,16		0,00
1322	Région		19 437,25					19 437,25		19 437,25	
	Sous Total compte 132		19 437,25					19 437,25		19 437,25	
	Sous Total compte 13		19 437,25					19 437,25		19 437,25	

HEL 46-141007 v1 2< MDE 2 0 - C 000

35

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo	19 724,58						19 724,58		19 724,58	
193	Autres neutralisations et régularisation	30 768,35						30 768,35		30 768,35	
	Sous Total compte 19	50 492,93						50 492,93		50 492,93	
	Total classe 1	50 492,93	899 547,67	158 407,16	158 407,16			208 900,09	1 057 954,83	50 492,93	899 547,67
2051	Concessions et droits similaires	28 896,99				3 267,79		32 164,78		32 164,78	
	Sous Total compte 205	28 896,99				3 267,79		32 164,78		32 164,78	
	Sous Total compte 20	28 896,99				3 267,79		32 164,78		32 164,78	
2161	Oeuvres et objets d'art	10 589,98						10 589,98		10 589,98	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	193 381,13				30 731,34		224 112,47		224 112,47	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	182 573,29				23 876,36		206 449,65		206 449,65	
	Sous Total compte 216	386 544,40				54 607,70		441 152,10		441 152,10	
2183	Mat bureau mat informatique	325 874,11				2 579,63		328 453,74		328 453,74	
2184	Mobilier	168 819,43				33 647,97		202 467,40		202 467,40	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	13 324,52						13 324,52		13 324,52	
	Sous Total compte 218	508 018,06				36 227,60		544 245,66		544 245,66	
	Sous Total compte 21	894 562,46				90 835,30		985 397,76		985 397,76	
28051	Concessions et droits similaires	23 734,74				3 024,50		26 759,24		26 759,24	
	Sous Total compte 2805	23 734,74				3 024,50		26 759,24		26 759,24	
	Sous Total compte 280	23 734,74				3 024,50		26 759,24		26 759,24	
28183	Mat bureau mat informatique	115 093,73				26 968,79		142 062,52		142 062,52	
28184	Mobilier	118 618,79				15 321,60		133 940,39		133 940,39	
28188	Amort autres immobilisations corporelles	12 374,88				118,70		12 493,58		12 493,58	
	Sous Total compte 2818	246 087,40				42 409,09		288 496,49		288 496,49	
	Sous Total compte 281	246 087,40				42 409,09		288 496,49		288 496,49	
	Sous Total compte 28	269 822,14				45 433,59		315 255,73		315 255,73	
	Total classe 2	923 459,45	269 822,14			94 103,09	45 433,59	1 017 562,54	315 255,73	1 017 562,54	315 255,73

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs			361 479,12 386 716,95				361 479,12 386 716,95		25 237,83	
	Sous Total compte 401			361 479,12 386 716,95				361 479,12 386 716,95		25 237,83	
4041	Fournis immob			94 169,09	94 169,09			94 169,09	94 169,09	0,00	
	Sous Total compte 404			94 169,09	94 169,09			94 169,09	94 169,09	0,00	
408	Fournis factures non parvenues		187 662,22	187 662,22	141 949,78			187 662,22	329 612,00	141 949,78	
	Sous Total compte 40		187 662,22	643 310,43 622 835,82				643 310,43 810 498,04		167 187,61	
4111	Redevables - amiable	9,00		7 914,04	7 665,04			7 923,04	7 665,04	258,00	
4116	Redevables - contentieux			9,00	9,00			9,00	9,00	0,00	
	Sous Total compte 411	9,00		7 923,04	7 674,04			7 932,04	7 674,04	258,00	
	Sous Total compte 41	9,00		7 923,04	7 674,04			7 932,04	7 674,04	258,00	
421	Personnel - rémunérations dues			445 365,15	445 365,15			445 365,15	445 365,15	0,00	
	Sous Total compte 42			445 365,15	445 365,15			445 365,15	445 365,15	0,00	
431	Sécurité sociale			255 708,23	255 708,23			255 708,23	255 708,23	0,00	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux			74 707,66	74 707,66			74 707,66	74 707,66	0,00	
	Sous Total compte 43			330 415,89	330 415,89			330 415,89	330 415,89	0,00	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			1 072 800,00	1 072 800,00			1 072 800,00	1 072 800,00	0,00	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			32 000,00	32 000,00			32 000,00	32 000,00	0,00	
	Sous Total compte 441			1 104 800,00	1 104 800,00			1 104 800,00	1 104 800,00	0,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			13 495,89	13 495,89			13 495,89	13 495,89	0,00	
	Sous Total compte 442			13 495,89	13 495,89			13 495,89	13 495,89	0,00	
447	Autres impôts taxes versements assimilés			11 465,88	11 465,88			11 465,88	11 465,88	0,00	
4487	Produits à recevoir	225 356,68		10 000,00	225 356,68			235 356,68	225 356,68	10 000,00	
	Sous Total compte 448	225 356,68		10 000,00	225 356,68			235 356,68	225 356,68	10 000,00	
	Sous Total compte 44	225 356,68		1 139 761,77	1 355 118,45			1 365 118,45	1 355 118,45	10 000,00	
46711	Autres comptes créditeurs		6 399,75	41 055,04	35 700,99			41 055,04	42 100,74	1 045,70	
	Sous Total compte 4671		6 399,75	41 055,04	35 700,99			41 055,04	42 100,74	1 045,70	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	1 000,00		2 092,53	2 092,53			3 092,53	2 092,53	1 000,00	
	Sous Total compte 4672	1 000,00		2 092,53	2 092,53			3 092,53	2 092,53	1 000,00	
4675	Mandataires operations deleguees recette			745,27	745,27			745,27	745,27		0,00
	Sous Total compte 467	1 000,00	6 399,75	43 892,84	38 538,79			44 892,84	44 938,54		45,70
4686	Divers - charges à payer		2 557,00	2 557,00				2 557,00	2 557,00		0,00
	Sous Total compte 468		2 557,00	2 557,00				2 557,00	2 557,00		0,00
	Sous Total compte 46	1 000,00	8 956,75	46 449,84	38 538,79			47 449,84	47 495,54		45,70
4711	Verst des régisseurs			582,54	582,54			582,54	582,54		0,00
4712	Viremts réimputés		8,40	2 877,16	2 868,76			2 877,16	2 877,16		0,00
47134	Raet : subv			340 612,02	369 450,02			340 612,02	369 450,02		28 838,00
47138	Raet : autres			105 381,15	135 815,47			105 381,15	135 815,47		30 434,32
	Sous Total compte 4713			445 993,17	505 265,49			445 993,17	505 265,49		59 272,32
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			99,30	144,30			99,30	144,30		45,00

40

HEL 46-141007 v1 2-CMDE 2.0 - CG00

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4717			99,30	144,30			99,30	144,30		45,00
4718	Autres recettes à régulariser		3 641,73	3 707,73	66,00			3 707,73	3 707,73		0,00
	Sous Total compte 471		3 650,13	453 259,90	508 927,09			453 259,90	512 577,22		59 317,32
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			381,43	381,43			381,43	381,43		0,00
47218	Autres dépenses			271,86	271,86			271,86	271,86		0,00
	Sous Total compte 4721			653,29	653,29			653,29	653,29		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			2 326,97	2 326,97			2 326,97	2 326,97		0,00
	Sous Total compte 472			2 980,26	2 980,26			2 980,26	2 980,26		0,00
	Sous Total compte 47		3 650,13	456 240,16	511 907,35			456 240,16	515 557,48		59 317,32
	Total classe 4	226 365,68	200 269,10	3 069 466,28	3 311 855,49			3 295 831,96	3 512 124,59	11 258,00	227 550,63
515	Compte au trésor	667 290,85		1 468 123,56	1 795 067,06			2 135 414,41	1 795 067,06	340 347,35	
51931	Lignes de crédit de trésorerie		500 000,00	500 000,00				500 000,00	500 000,00		0,00
	Sous Total compte 5193		500 000,00	500 000,00				500 000,00	500 000,00		0,00

41

HEL 46-141007 v1 2-CMDE 2.0 - CG00

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 519		500 000,00	500 000,00				500 000,00	500 000,00		0,00
	Sous Total compte 51	667 290,85	500 000,00	1 968 123,56	1 795 067,06			2 635 414,41	2 295 067,06	340 347,35	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	2 000,00		1 619,18	1 619,18			3 619,18	1 619,18	2 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	30,00						30,00		30,00	
	Sous Total compte 541	2 030,00		1 619,18	1 619,18			3 649,18	1 619,18	2 030,00	
	Sous Total compte 54	2 030,00		1 619,18	1 619,18			3 649,18	1 619,18	2 030,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			45 433,59	45 433,59			45 433,59	45 433,59		0,00
	Sous Total compte 58			45 433,59	45 433,59			45 433,59	45 433,59		0,00
	Total classe 5	669 320,85	500 000,00	2 015 176,33	1 842 119,83			2 684 497,18	2 342 119,83	342 377,35	
60611	Achts non stikés fournit eau-assainist					166,95		166,95		166,95	
60612	Achts non stikés fournit énergie élect					31 576,01	3 395,70	31 576,01	3 395,70	28 180,31	
	Sous Total compte 6061					31 742,96	3 395,70	31 742,96	3 395,70	28 347,26	
60622	Achts non stikés carburants					3 600,69	81,58	3 600,69	81,58	3 519,11	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6062					3 600,69	81,58	3 600,69	81,58	3 519,11	
60632	Achts non stikés fournit petit équipt					6 304,68	815,95	6 304,68	815,95	5 488,73	
	Sous Total compte 6063					6 304,68	815,95	6 304,68	815,95	5 488,73	
6064	Achts non stikés fournit admin					15 260,53	3 954,88	15 260,53	3 954,88	11 305,65	
6065	Achts non stikés livres-disques-cassettes					1 095,87	223,60	1 095,87	223,60	872,27	
	Sous Total compte 606					58 004,73	8 471,71	58 004,73	8 471,71	49 533,02	
	Sous Total compte 60					58 004,73	8 471,71	58 004,73	8 471,71	49 533,02	
611	Contrats prestations de services					175 824,79	73 600,82	175 824,79	73 600,82	102 223,97	
6135	Locations mobilières					41 385,83	22 724,49	41 385,83	22 724,49	18 661,34	
	Sous Total compte 613					41 385,83	22 724,49	41 385,83	22 724,49	18 661,34	
6156	Maintenance					46 938,48	17 978,40	46 938,48	17 978,40	28 960,08	
	Sous Total compte 615					46 938,48	17 978,40	46 938,48	17 978,40	28 960,08	
6168	Autres					4 844,10		4 844,10		4 844,10	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 616					4 844,10		4 844,10		4 844,10	
6184	Divers vers à organismes formation					12 789,13	1 100,00	12 789,13	1 100,00	11 689,13	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					10 877,88	2 000,00	10 877,88	2 000,00	8 877,88	
6188	Autres frais divers					24,00	9,00	24,00	9,00	15,00	
	Sous Total compte 618					23 691,01	3 109,00	23 691,01	3 109,00	20 582,01	
	Sous Total compte 61					292 684,21	117 412,71	292 684,21	117 412,71	175 271,50	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					220,00		220,00		220,00	
6228	Rému interméd honoraires divers					306,00	24,00	306,00	24,00	282,00	
	Sous Total compte 622					526,00	24,00	526,00	24,00	502,00	
6231	Pub public relat publ annonces insert					826,80		826,80		826,80	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					6 861,95	5 200,00	6 861,95	5 200,00	1 661,95	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					18 413,68	3 017,60	18 413,68	3 017,60	15 396,08	
6238	Pub public relat publ divers					2 850,00		2 850,00		2 850,00	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 623					28 952,43	8 217,60	28 952,43	8 217,60	20 734,83	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplots					12 313,66		12 313,66		12 313,66	
6256	Déplacts missions récep - missions					1 459,12		1 459,12		1 459,12	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					3 845,56	50,00	3 845,56	50,00	3 795,56	
	Sous Total compte 625					17 618,34	50,00	17 618,34	50,00	17 568,34	
6261	Frais d'affranchissement					5 588,83	196,02	5 588,83	196,02	5 392,81	
6262	Frais de télécommunications					20 590,56	1 729,12	20 590,56	1 729,12	18 861,44	
	Sous Total compte 626					26 179,39	1 925,14	26 179,39	1 925,14	24 254,25	
6281	Aut serv extér concours divers					5 890,00	2 250,00	5 890,00	2 250,00	3 640,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					15 611,00	1 463,00	15 611,00	1 463,00	14 148,00	
6288	Autres serv extér					15 229,83	1 019,40	15 229,83	1 019,40	14 210,43	
	Sous Total compte 628					36 730,83	4 732,40	36 730,83	4 732,40	31 998,43	
	Sous Total compte 62					110 006,99	14 949,14	110 006,99	14 949,14	95 057,85	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					4 939,55		4 939,55		4 939,55	
6332	Cotisations versées au FNAL					509,90		509,90		509,90	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					8 227,87		8 227,87		8 227,87	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					1 545,79		1 545,79		1 545,79	
	Sous Total compte 633					15 223,11		15 223,11		15 223,11	
	Sous Total compte 63					15 223,11		15 223,11		15 223,11	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					145 801,10		145 801,10		145 801,10	
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés					6 844,72		6 844,72		6 844,72	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					36 822,39		36 822,39		36 822,39	
	Sous Total compte 6411					189 468,21		189 468,21		189 468,21	
64131	Persel non titulaire - rémunération					370 799,06		370 799,06		370 799,06	
64136	Persel non titulé indté préavis licencié					985,00		985,00		985,00	
64138	Autres indemnités					2 337,50		2 337,50		2 337,50	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6413					374 121,56		374 121,56		374 121,56	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					2 908,80		2 908,80		2 908,80	
6419	Rembst rémunérations du persel						307,92		307,92		307,92
	Sous Total compte 641					566 498,57	307,92	566 498,57	307,92	566 190,65	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					134 034,09		134 034,09		134 034,09	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					62 303,48		62 303,48		62 303,48	
6454	Charges sécu cotisations ASSÉDIC					14 903,07		14 903,07		14 903,07	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					1 515,00		1 515,00		1 515,00	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					53,51		53,51		53,51	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					5 438,26		5 438,26		5 438,26	
	Sous Total compte 645					218 247,41		218 247,41		218 247,41	
6475	Autres charges sociales médecine travail					3 599,80	1 374,00	3 599,80	1 374,00	2 225,80	
6478	Autres charges sociales diverses					536,08		536,08		536,08	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 647					4 135,88	1 374,00	4 135,88	1 374,00	2 761,88	
6488	Autres charges de personnel					18 039,00	1 183,00	18 039,00	1 183,00	16 856,00	
	Sous Total compte 648					18 039,00	1 183,00	18 039,00	1 183,00	16 856,00	
	Sous Total compte 64					806 920,86	2 864,92	806 920,86	2 864,92	804 055,94	
6558	Autres contributions obligatoires					8 850,00		8 850,00		8 850,00	
	Sous Total compte 655					8 850,00		8 850,00		8 850,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					75 329,56	46 828,66	75 329,56	46 828,66	28 500,90	
	Sous Total compte 657					75 329,56	46 828,66	75 329,56	46 828,66	28 500,90	
65888	Autres					1,53		1,53		1,53	
	Sous Total compte 6588					1,53		1,53		1,53	
	Sous Total compte 658					1,53		1,53		1,53	
	Sous Total compte 65					84 181,09	46 828,66	84 181,09	46 828,66	37 352,43	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					1 154,35		1 154,35		1 154,35	

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 661					1 154,35		1 154,35		1 154,35	
	Sous Total compte 66					1 154,35		1 154,35		1 154,35	
6811	DA - immob					45 433,59		45 433,59		45 433,59	
	Sous Total compte 681					45 433,59		45 433,59		45 433,59	
	Sous Total compte 68					45 433,59		45 433,59		45 433,59	
	Total classe 6					1 413 608,93	190 527,14	1 413 608,93	190 527,14	1 223 389,71	307,92
7062	Prestation serv redev droits culturel						966,54		966,54		966,54
	Sous Total compte 706						966,54		966,54		966,54
	Sous Total compte 70						966,54		966,54		966,54
74718	Autres participations Etat					54 744,66	186 402,96	54 744,66	186 402,96		131 658,30
	Sous Total compte 7471					54 744,66	186 402,96	54 744,66	186 402,96		131 658,30
7472	Participations - Région						715 000,00		715 000,00		715 000,00
74741	Participations Cnes membres GFP						100 000,00		100 000,00		100 000,00

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Solides
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 7474			100 000,00	100 000,00	100 000,00
7477	Participations - budget com fonds struct			182 612,02 182 612,02	182 612,02 182 612,02	0,00
7478	Participations - autres organismes			243 000,00	243 000,00	243 000,00
	Sous Total compte 747			237 356,68 1 427 014,98	237 356,68 1 427 014,98	1 189 658,30
	Sous Total compte 74			237 356,68 1 427 014,98	237 356,68 1 427 014,98	1 189 658,30
7588	Autres produits divers de gestion couran			8 383,97	8 383,97	8 383,97
	Sous Total compte 758			8 383,97	8 383,97	8 383,97
	Sous Total compte 75			8 383,97	8 383,97	8 383,97
7718	Autres prod except sur opé gestion			1 587,00	1 587,00	1 587,00
	Sous Total compte 771			1 587,00	1 587,00	1 587,00
7788	Produits exceptionnels divers			1 822,77	1 822,77	1 822,77
	Sous Total compte 778			1 822,77	1 822,77	1 822,77
	Sous Total compte 77			3 409,77	3 409,77	3 409,77

HFI_46.141007 v1.2-CMDE 2 D - CG00

50

Exercise 2021

35900 - EPCC CIRDOC

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

[illegible]

HFL 46-141007 v1 2.CMDF 20 - CG00

51

35900 - EPCC CIRDOC

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2021

[illegible]

Exercice 2021

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A

Je

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EPCC CIRDOD pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A

. le

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

A

, 10

034036

SGC BITERROIS

35900 EPCC CIRDOC

Nombre de pages : 53

FIN DE DOCUMENT



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 3**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Approbation du Compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2021
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 14 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6è vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Mathieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;

Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9^e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée [*présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants*] ; **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Maria CONQUET** - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Gaëlle LEVEQUE** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	51,25 voix /75
Pour	51,25 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Délibération n°7 du Conseil d'administration N°6 en date du 2 décembre 2020 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 ;
VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°7 en date du 29 janvier 2021 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2021 ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°8 en date du 25 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2021 ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2021 ;
VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°11 du 16 juin 2022 portant Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 ;
VU l'annexe détaillée du compte administratif de l'ordonnateur du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2021

CONSIDÉRANT les résultats de clôture issus du Compte administratif de l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT les résultats d'exécutions budgétaires du compte administratif de l'exercice 2021, conforme au compte de gestion du comptable public ;

RÉSULTATS DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2021	Exercice 2021	Rappel exercice 2020
Total Recettes Fonctionnement + Investissement	1 248 160, 09 €	1'365'434, 46 €
Total Dépenses Fonctionnement + Investissement	1 317 492, 80 €	1'180'914, 53 €

RÉALISATION EXERCICE 2021 (+) REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Exercice 2021	Rappel Résultat de Clôture 2020	Rappel Affectation du résultat exercice 2020
Total Recettes <i>Inclus Résultats N-1</i>	1'443'577, 52 €	1'389'550, 85 €	• Crédit au compte 002 (RF) : 182'523, 55 € • Crédit au compte 001 (RI) : 12'893, 88 €
Total Dépenses <i>Inclus Résultats N-1</i>	1'317'492, 80 €	1'194'133, 42 €	

Le Directeur général, ordonnateur des dépenses et des recettes, sort de la salle et il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte de gestion du comptable public pour le même exercice.

Décision

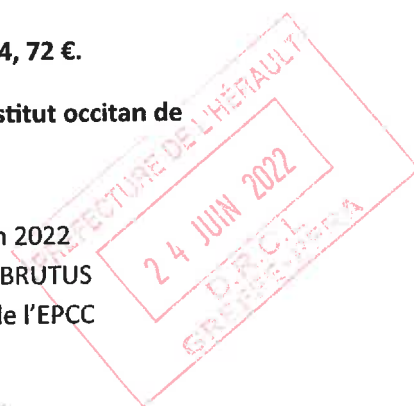
Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2021 de 126 084, 72 €.
- D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2021 du CIRDOC - Institut occitan de cultura, conforme au compte de gestion du comptable public.

A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC
Publié et certifié exécutoire le :



REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUETBPULOOCOOPNS - CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	19

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIRDOC-Institut occitan cultura EPCC CIRDOC	CA 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 1 223 389,71	G 1 202 726,50
	Section d'investissement	B 94 103,09	H 45 433,59

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 182 523,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 12 893,88 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 317 492,80	= G+H+I+J 1 443 577,52
--------------------------------	--	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 223 389,71	= G+I+K 1 385 250,05
	Section d'investissement	= B+D+F 94 103,09	= H+J+L 58 327,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 317 492,80	= G+H+I+J+K+L 1 443 577,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	427 745,97	219 347,49	100 514,88	0,00	107 883,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	832 925,95	819 586,97	0,00	0,00	13 338,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 352,43	-4 082,47	41 434,90	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 299 024,35	1 034 851,99	141 949,78	0,00	122 222,58
66	Charges financières	2 404,35	1 154,35	0,00	0,00	1 250,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 301 428,70	1 036 006,34	141 949,78	0,00	123 472,58
023	Virement à la section d'investissement (2)	38 371,66				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	45 433,59	45 433,59			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		83 805,25	45 433,59			38 371,66
TOTAL		1 385 233,95	1 081 439,93	141 949,78	0,00	161 844,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	307,92	307,92	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	956,24	966,54	0,00	0,00	-10,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 189 653,30	1 179 658,30	10 000,00	0,00	-5,00
75	Autres produits de gestion courante	8 383,17	8 383,97	0,00	0,00	-0,80
Total des recettes de gestion courante		1 199 300,63	1 189 316,73	10 000,00	0,00	-16,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 409,77	3 409,77	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 182 523,55				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 267,79	3 267,79	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	93 431,34	90 835,30	0,00	2 596,04
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	38 371,66			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	45 433,59	45 433,59		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	83 805,25	45 433,59		38 371,66
	TOTAL	83 805,25	45 433,59	0,00	38 371,66

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		(2) 12 893,88			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	319 862,37		319 862,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	819 586,97		819 586,97
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 352,43		37 352,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 154,35	0,00	1 154,35
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	45 433,59	45 433,59
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 177 956,12	45 433,59	1 223 389,71
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 267,79	0,00	3 267,79
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	90 835,30	0,00	90 835,30
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		94 103,09	0,00	94 103,09
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	307,92		307,92
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	966,54		966,54
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 189 658,30		1 189 658,30
75	Autres produits de gestion courante	8 383,97	0,00	8 383,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 409,77	0,00	3 409,77
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 202 726,50	0,00	1 202 726,50
Pour information				182 523,55
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		45 433,59	45 433,59
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	45 433,59	45 433,59
Pour information				12 893,88
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	427 745,97	219 347,49	100 514,88	0,00	107 883,60
60611	Eau et assainissement	400,00	166,95	0,00	0,00	233,05
60612	Energie - Electricité	30 000,00	28 180,31	0,00	0,00	1 819,69
60622	Carburants	5 000,00	3 519,11	0,00	0,00	1 480,89
60632	Fournitures de petit équipement	7 500,00	4 606,87	881,86	0,00	2 011,27
6064	Fournitures administratives	12 500,00	4 538,21	6 767,44	0,00	1 194,35
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 800,00	454,31	417,96	0,00	927,73
611	Contrats de prestations de services	169 401,93	51 025,94	51 198,03	0,00	67 177,96
6135	Locations mobilières	21 241,42	16 005,16	2 656,18	0,00	2 580,08
6156	Maintenance	30 304,25	13 103,28	15 856,80	0,00	1 344,17
6168	Autres primes d'assurance	4 844,10	4 844,10	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 200,00	1 797,20	9 891,93	0,00	2 510,87
6185	Frais de colloques et de séminaires	19 581,15	8 877,88	0,00	0,00	10 703,27
6188	Autres frais divers	50,00	15,00	0,00	0,00	35,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	641,32	220,00	0,00	0,00	421,32
6228	Divers	288,00	282,00	0,00	0,00	6,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	826,80	0,00	0,00	673,20
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	-1 038,05	2 700,00	0,00	2 338,05
6236	Catalogues et imprimés	20 522,09	14 396,08	1 000,00	0,00	5 126,01
6238	Divers	3 500,00	350,00	2 500,00	0,00	650,00
6251	Voyages et déplacements	16 712,11	12 313,66	0,00	0,00	4 398,45
6256	Missions	1 626,12	1 459,12	0,00	0,00	167,00
6257	Réceptions	4 500,00	3 745,56	50,00	0,00	704,44
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	5 392,81	0,00	0,00	607,19
6262	Frais de télécommunications	19 031,88	17 661,36	1 200,08	0,00	170,44
6281	Concours divers (cotisations)	3 640,00	3 640,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 148,00	14 148,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	14 813,60	8 815,83	5 394,60	0,00	603,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	832 925,95	819 586,97	0,00	0,00	13 338,98
6331	Versement mobilité	4 967,14	4 939,55	0,00	0,00	27,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	517,37	509,90	0,00	0,00	7,47
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 826,22	8 227,87	0,00	0,00	598,35
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 567,77	1 545,79	0,00	0,00	21,98
64111	Rémunération principale titulaires	145 635,43	145 801,10	0,00	0,00	-165,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 886,65	6 844,72	0,00	0,00	41,93
64118	Autres indemnités titulaires	39 792,60	36 822,39	0,00	0,00	2 970,21
64131	Rémunérations non tit.	376 634,33	370 799,06	0,00	0,00	5 835,27
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	0,00	985,00	0,00	0,00	-985,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 337,50	2 337,50	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	2 908,80	2 908,80	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	136 343,96	134 034,09	0,00	0,00	2 309,87
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 227,13	62 303,48	0,00	0,00	923,65
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 211,64	14 903,07	0,00	0,00	308,57
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 515,00	1 515,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	53,70	53,51	0,00	0,00	0,19
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 418,89	5 438,26	0,00	0,00	980,63
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 725,82	2 225,80	0,00	0,00	500,02
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	536,08	0,00	0,00	-36,08
6488	Autres charges	16 856,00	16 856,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 352,43	-4 082,47	41 434,90	0,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 850,00	0,00	8 850,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	28 500,90	-4 084,00	32 584,90	0,00	0,00
65888	Autres	1,53	1,53	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 299 024,35	1 034 851,99	141 949,78	0,00	122 222,58
66	Charges financières (b)	2 404,35	1 154,35	0,00	0,00	1 250,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 404,35	1 154,35	0,00	0,00	1 250,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 301 428,70	1 036 006,34	141 949,78	0,00	123 472,58
023	Virement à la section d'investissement	38 371,66	0,00			38 371,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	45 433,59	45 433,59			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	45 433,59	45 433,59			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		83 805,25	45 433,59			38 371,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		83 805,25	45 433,59			38 371,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 385 233,95	1 081 439,93	141 949,78	0,00	161 844,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	307,92	307,92	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	307,92	307,92	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	956,24	966,54	0,00	0,00	-10,30
7062	Redevances services à caractère culturel	956,24	966,54	0,00	0,00	-10,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 189 653,30	1 179 658,30	10 000,00	0,00	-5,00
74718	Autres participations Etat	131 653,30	121 658,30	10 000,00	0,00	-5,00
7472	Participat° Régions	715 000,00	715 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	243 000,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 383,17	8 383,97	0,00	0,00	-0,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	8 383,17	8 383,97	0,00	0,00	-0,80
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 199 300,63	1 189 316,73	10 000,00	0,00	-16,10
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 409,77	3 409,77	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 587,00	1 587,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 822,77	1 822,77	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		182 523,55				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 267,79	3 267,79	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 267,79	3 267,79	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	93 431,34	90 835,30	0,00	2 596,04
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	30 731,34	30 731,34	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	25 100,00	23 876,36	0,00	1 223,64
2183	Matériel de bureau et informatique	2 600,00	2 579,63	0,00	20,37
2184	Mobilier	35 000,00	33 647,97	0,00	1 352,03
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	38 371,66			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	45 433,59	45 433,59		0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 024,50	3 024,50		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	26 968,79	26 968,79		0,00
28184	Mobilier	15 321,60	15 321,60		0,00
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		83 805,25	45 433,59		38 371,66
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		83 805,25	45 433,59		38 371,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		83 805,25	45 433,59	0,00	38 371,66
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		12 893,88			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 4**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Affectation du résultat de l'exercice 2021
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 14 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6è vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

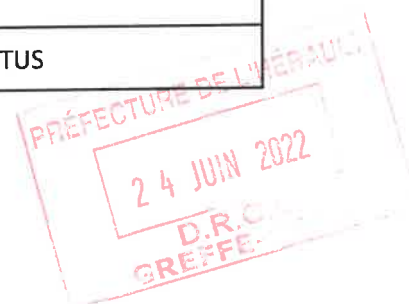
Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;

Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté



d'agglomération Béziers-Méditerranée [présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants] ; **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; Jean LACOSTE - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Gaëlle LEVEQUE - conseillère départementale / département de l'Hérault ; Véronique LIPSOS-SALLENAVE - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Patricia MOULLIN-TRAFFORT - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	51,25 voix /75
Pour	51,25 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Délibération n°7 du Conseil d'administration N°6 en date du 2 décembre 2020 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 ;
VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°7 en date du 29 janvier 2021 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2021 ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°8 en date du 25 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2021 ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2021 ;
VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°11 du 16 juin 2022 portant Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 ;
VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°11 du 16 juin 2022 portant Approbation du Compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

CONSIDÉRANT les résultats de clôture issu du compte administratif 2021, conforme au compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Résultat de clôture - section de fonctionnement :	161 860, 34 €
Résultat de clôture - section d'investissement :	(-) 35 775, 62 €
Résultat de clôture global de l'exercice 2021 :	126 084, 72 €

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 comme suit :

- Crédit au compte 002 (RF) : (+) 90 309,10 €
- Débit au compte 001 (DI) : (-) 35 775, 62 €
- Crédit à l'article 1068 (RI) : (+) 35 775, 62 €

A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC
Publié et certifié exécutoire le :



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 5**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Décision modificative n°1 au BP 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 14 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6è vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (6)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;

Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté

d'agglomération Béziers-Méditerranée [présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants] ; **Mélie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; Jean LACOSTE - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Gaëlle LEVEQUE - conseillère départementale / département de l'Hérault ; Véronique LIPSOS-SALLENAVE - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Patricia MOULLIN-TRAFFORT - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	51,25 voix /75
Pour	51,25 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;
VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2022 ;
VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°11 du 16 juin 2022 portant Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
VU l'annexe détaillée de la décision modificative n°1 au BP 2022 selon la norme comptable M14, budget voté par nature

CONSIDÉRANT la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT les modifications globales, équilibrées en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes :

<i>Révision de Crédits :</i>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	114 509, 99 €	114 509, 99 €
Investissement	48 579, 88 €	48 579, 88 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter une décision modificative n°1 au BP 2022, de type "révision de crédits", dont le détail est fourni en annexe.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'approuver la décision modificative n° 1 au BP 2021.

A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC
Publié et certifié exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice : 20
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 51,25 /75
 VOTES : Contre 0 Pour 51,25
 Date de convocation : 07/06/2022

Objet : Approbation de la Décision modificative n°1 au Budget primitif 2022 de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-électricité	4 000,00 €			
D 60632 : F. de petit équipement		3 500,00 €		
D 6065 : Livres,disques,cassettes		1 000,00 €		
D 611 : Contrats prestations services		71 329,63 €		
D 6132 : Locations immobilières	9 015,00 €			
D 6135 : Locations mobilières		119,54 €		
D 6156 : Maintenance		7 908,48 €		
D 6168 : Autres assurances		500,00 €		
D 6251 : Voyages et déplacements		2 000,00 €		
D 6256 : Missions		482,60 €		
D 6257 : Réceptions		2 000,00 €		
D 6262 : Frais de télécommunication	429,48 €			
D 6281 : Concours divers (cotisations)		6 729,00 €		
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		2 022,92 €		
D 6288 : Autres services extérieurs		8 018,14 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 444,48 €	105 610,31 €		
D 6331 : Versement mobilité		260,96 €		
D 6332 : Cotisations au FNAL		3,24 €		
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		99,08 €		
D 6338 : Autres impôts & taxes		9,92 €		
D 64111 : Rémunération principale (PT)		20 328,06 €		
D 64112 : N.B.I. sup. familial traitement		103,32 €		
D 64118 : Autres indemnités (PT)		2 638,62 €		
D 64131 : Rémunération	17 272,89 €			
D 64171 : Apprentis - rémunérations		233,19 €		
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	2 126,61 €			
D 6453 : Cotisations caisses retraite		5 759,51 €		
D 6454 : Cotisations ASSEDIC	690,05 €			
D 6457 : Cotis. soc. liées apprentissage		4,23 €		
D 6458 : Cotisations autres organismes		150,44 €		
D 6475 : Médecine du travail		28,88 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	20 089,55 €	29 619,45 €		
D 023 : Virement section investissement		12 804,26 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		12 804,26 €		
D 65888 : Autres		10,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		10,00 €		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

R 002 : Excédent antérieur reporté fonct			90 309,10 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc			90 309,10 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel			6 450,89 €
R 6479 : Remb. autres charges sociales			670,63 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges			7 121,52 €
R 7062 : Redev. services à car. culturel			1 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services			1 000,00 €
R 74718 : Autres			11 302,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations			11 302,00 €
R 7588 : Autres prod. div gest° courante			4 208,84 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante			4 208,84 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers			568,53 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			568,53 €
Total	33 534,03 €	148 044,02 €	114 509,99 €
INVESTISSEMENT			
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		35 775,62 €	
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		35 775,62 €	
D 2051 : Concessions, droits similaires		2 804,26 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 804,26 €	
D 2184 : Mobilier		10 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		10 000,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct			12 804,26 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			12 804,26 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement			35 775,62 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			35 775,62 €
Total		48 579,88 €	48 579,88 €
Total Général		163 089,87 €	163 089,87 €

Signataires :

Béziers, le 16/06/2022

La Présidente du Conseil d'Administration,
Mme Florence BRUTUS





**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 6**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Désignation des personnalités qualifiées de l'Établissement à compter du 23 septembre 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 15 représentants

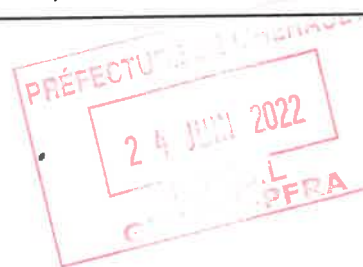
Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2ème vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6ème vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (7)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;



Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9^e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée [*présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants*] ; **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Maria CONQUET** - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Gaëlle LEVEQUE** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	56,25 voix /75
Désignation conjointe	56,25

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°1 en date du 21 mars 2019 portant acte du règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C. ;
VU la Délibération ajournée n°7 du Conseil d'administration N°1 en date du 21 mars 2019 portant désignation des personnalités qualifiées de l'E.P.C.C. ;
VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°2 en date du 23 septembre 2019 portant désignation des personnalités qualifiées siégeant au Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT l'article 5-4. des Statuts de l'Établissement "Désignation des personnalités qualifiées" :

Les personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement sont désignées conjointement par les personnes publiques membres.

À défaut d'accord, chaque membre peut proposer un candidat et sa suppléance, les personnalités qualifiées sont alors désignées par un vote à bulletin secret au scrutin plurinominal majoritaire en conseil d'administration. Si aucune personnalité n'atteint la majorité des suffrages, un nouveau scrutin est organisé avec les 3 candidats ayant recueilli le plus de suffrages lors du premier vote.

Les personnalités qualifiées sont désignées pour une durée de trois ans renouvelables.

CONSIDÉRANT la composition des représentants au Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, composé de 20 membres, dont deux personnalités qualifiées et leurs suppléants siégeant avec voix délibérative (pondération : 1) ;

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat des personnalités qualifiées actuelles en date du 22 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT les propositions de désignation faites par la région Occitanie - Alem Surre Garcia -, et la région Nouvelle-Aquitaine - Isabelle Mourceau Pichelin - ; ainsi que leurs souhaits exprimés quant au renouvellement des mandats de Claire Torreilles et Katy Bernard, actuellement personnalités qualifiées suppléantes, en qualité de titulaires, renouvellement également soutenues par la ville de Béziers le département des Pyrénées-Atlantiques.

Décision

Ont été conjointement désignées par les représentants des personnes publiques membres de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura :

- Personnalités qualifiées titulaires :
 - Claire TORREILLES
 - Katy BERNARD
- Personnalités qualifiées suppléantes :
 - Alem SURRE-GARCIA
 - Isabelle MOURCEAU PICHELIN



A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC
Publié et certifié exécutoire le :



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 7**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Adhésion à la mission d'assistance au recrutement du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Hérault [CDG 34]
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 15 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6è vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (7)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;

Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9^e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée [*présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants*] ; **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Maria CONQUET** - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Gaëlle LEVEQUE** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	56,25 voix /75
Pour	56,25 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
VU la délibération N°13 du Conseil d'administration n.1 du 21 mars 2019 de l'E.P.C.C Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura portant adhésion au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ;
VU la proposition de Convention cadre d'adhésion à la mission assistance au recrutement ;

CONSIDÉRANT la création de la mission de conseil et d'assistance au recrutement auprès du Centre

de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault afin d'accompagner les collectivités dans le choix de leurs futur(e)s collaborateurs et collaboratrices

CONSIDÉRANT la prestation du CDG 34, selon une formule en 4 phases, détaillées dans la proposition de convention cadre d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement et jointe en annexe :

- Phase 1 : Définition du besoin
- Phase 2 : Sélection des candidatures
- Phase 3 : entretien de recrutement
- Phase 4 : clôture du recrutement

CONSIDÉRANT le tarif unique du CDG 34 au regard de la temporalité des phases de recrutement :

- Phase 1 : définition du besoin / 0,5 jour
- Phase 2 : sélection des candidatures / 1,5 jour
- Phase 3 : entretien de recrutement / 1 jour
- Phase 4 : clôture du recrutement / 0,5 jour
- Tarif unique de 450 € la journée ou 225 € la demi-journée, ou 1500 € la formule complète comprenant les 5 phases de l'assistance au recrutement.

CONSIDÉRANT la proposition de Convention cadre d'adhésion à la mission Assistance au recrutement du Centre De Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Hérault ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver la convention d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG 34,
- De recourir au service d'assistance au recrutement du CDG 34 chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, la convention d'adhésion, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC

Publié et certifié exécutoire le :





**CONVENTION CADRE
D'ADHÉSION À LA MISSION
ASSISTANCE AU
RECRUTEMENT**

NOM STRUCTURE :
E.P.C.C. CIRDOC -
Institut occitan de cultura
[Coll. n. 34789]

ENTRE :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, ci-après dénommé « le CDG 34 » – PARC D'ACTIVITÉS D'ALCO, 254 RUE MICHEL TEULE, 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – représenté par son Président, monsieur Philippe VIDAL, dûment habilité par délibération du conseil d'administration

ET

L'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, ci-après dénommé « l'entité adhérente » – 1 bis Bvd Duguesclin - BP 180 - 34503 BÉZIERS Cedex, – représentée par **sa Présidente, madame Florence BRUTUS**, dûment habilitée par délibération du Conseil d'administration N°.....

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Le CDG 34, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose la mission d'assistance au recrutement afin d'accompagner les collectivités et les établissements publics locaux dans le choix de leurs futur(e)s collaboratrices et collaborateurs.

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation de cette prestation optionnelle facturée.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à la date de signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : CADRE D'INTERVENTION

Le CDG 34 propose un dispositif à la carte, modulable et composé de quatre phases :

Phase 1 : Définition du besoin

- ✦ analyse de la demande ;
- ✦ rédaction de l'offre d'emploi ;
- ✦ aller-retour avec l'entité adhérente pour modification et ajustement de l'offre d'emploi ;
- ✦ diffusion de l'offre d'emploi.

Phase 2 : Sélection des candidatures

- ✦ réception des candidatures ;
- ✦ élaboration de la grille des profils des candidats et grille de sélection des candidatures ;
- ✦ réception des pièces des dossiers de candidatures ;
- ✦ présentation et choix des candidats à la collectivité ;
- ✦ entretien téléphonique avec les candidats sélectionnés, préalable au jury de recrutement (cette étape permet une première évaluation de la motivation du candidat, son intérêt pour le poste, ses potentialités et ses ressources pour le poste convoité ;
- ✦ proposition d'un test de personnalité pour évaluer l'adéquation du candidat au poste.

Phase 3 : entretien de recrutement

- ✦ organisation administrative du jury de sélection (dossiers, état de présence...) ;
- ✦ élaboration d'une grille d'entretien ;
- ✦ contrôle de références ;
- ✦ participation au jury de recrutement en tant qu'observateur (option 1) ;
- ✦ participation au jury de recrutement avec conduite des entretiens en lien avec le jury (option 2) ;
- ✦ rédaction du procès-verbal.

Phase 4 : clôture du recrutement

- ✦ accompagnement du candidat retenu dans sa prise de poste ;
- ✦ appel aux candidats non retenus ;
- ✦ rédaction des modèles de courriers de réponses négatives (publipostage et envoi à la charge du commanditaire) ;
- ✦ réponse aux demandes éventuelles des candidats, refusés ou retenus.

Au terme du jury de recrutement, c'est l'entité adhérente qui choisit le candidat retenu, le cas échéant qui se charge de le contacter, en lui adressant notamment un courrier d'accord.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INTERVENTION

Principes généraux :

La réalisation par le CDG 34 des prestations mentionnées dans l'article 3 est conditionnée par une demande expresse de l'autorité territoriale en utilisant le formulaire annexé à la présente convention.

Si l'entité adhérente a besoin de faire appel au CDG 34 sur plusieurs emplois, une simple demande de mission suffit.

Le CDG 34 proposera un devis au regard du besoin de l'entité adhérente.

Moyens requis :

L'entité adhérente s'engage à fournir toutes les informations susceptibles d'éclairer la démarche d'assistance au recrutement du CDG34

ARTICLE 4 : FACTURATION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Temporalité des phases de recrutement :

- Phase 1 : définition du besoin : 0,5 jour
- Phase 2 : sélection des candidatures : 1,5 jour
- Phase 3 : entretien de recrutement : 1 jour
- Phase 4 : clôture du recrutement : 0,5 jour

Coût de la prestation :

En contrepartie de la mission effectuée par le CDG 34, et sur la base des tarifs fixés ci-dessous par le conseil d'administration par délibération en date du 18 décembre 2021, le CDG 34 facturera, conformément au tarif établi avant le lancement de la mission et précisant le nombre de jours d'intervention. La facturation interviendra après service fait.

Tarif unique de 450 € la journée ou 225 € la demi-journée ou 1500 € le pack assistance au recrutement.

Si le jury s'avère infructueux, l'entité adhérente aura la possibilité de demander la poursuite de la mission ainsi, celle-ci sera facturée par demi-journée du temps réel passé par le CDG 34. Un nouveau devis sera adressé à l'entité adhérente.

De la même façon, si l'entité adhérente, au démarrage de la mission, a choisi uniquement la phase 1 et, qu'au terme de celle-ci, la gouvernance souhaite engager les phases 2, 3 et 4, le CDG 34 devra fournir un nouveau devis.

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée dans les cas suivants :

- Modifications des dispositions législatives et réglementaires régissant le fonctionnement et les missions des centres de gestion de la fonction publique territoriale et leurs relations avec les collectivités territoriales.
- Création de nouvelles missions ou prestations par le conseil d'administration du CDG 34.
- Modification des modalités de fonctionnement de la mission optionnelle « assistance au recrutement » du CDG 34.

Si l'une des parties souhaite dénoncer la présente convention, elle devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception. La dénonciation prendra effet 8 jours après la réception de cette lettre.

Dans le cas où la dénonciation intervient à la demande de l'entité adhérente, celle-ci s'engage à verser le montant correspondant aux prestations effectuées par le CDG 34.

En cas de litige survenant entre les parties, à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Montpellier.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

Fait en deux exemplaires,

À Béziers , le
...../...../.....

Pour le CIRDOC - Institut occitan de cultura,

La Présidente,



Florence BRUTUS

7è vice-présidente du Conseil régional d'Occitanie

À Montpellier, le
...../...../.....

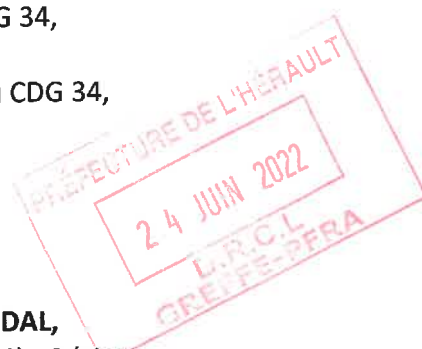
Pour le CDG 34,

Le Président du CDG 34,



Philippe VIDAL,

Maire de Cazouls-lès-Béziers





**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 JUIN 2022
DÉLIBÉRATION N° 8**

Le seize juin 2022, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du sept juin deux mille vingt-deux.

OBJET :	Autorisation de signature donnée à la Présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour la Convention de sous occupation de locaux, occupés par l'Ethnopôle au sein du projet Ciutat
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 15 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6è vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (0)

En visioconférence : (7)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** – conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Vincent LORENZINI** – chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;

Autres participants : 7 membres

Alain BIOLA - 9^e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée [*présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants*] ; **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEUBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Cyril Gispert – Directeur général ; **Jean-Jacques Castéret** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; Jean LACOSTE - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Gaëlle LEVEQUE - conseillère départementale / département de l'Hérault ; Véronique LIPSOS-SALLENAVE - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; Patricia MOULLIN-TRAFFORT - conseillère départementale / département de l'Hérault.

La Présidente du Conseil d'administration ayant constaté le quorum.

Exprimés	56,25 voix /75
Pour	48,25 voix
Contre	
Abstention	8 voix

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la délibération n°8 du Conseil d'administration N°2 en date du 23 septembre 2019 portant Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de Cultura d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature consentie dans le cadre du projet culturel de la Ciutat du Hédas, à Pau, porté par l'association de préfiguration de la Ciutat ;

VU la délibération n°8 du Conseil d'administration N°8 en date du 25 juin 2021 portant prise d'acte des opérations portées par le CIRDOC – Institut occitan de cultura et de leurs incidences budgétaires dans le cadre du projet Ciutat ;

CONSIDÉRANT la proposition de Convention de sous-occupation de locaux entre l'association de Préfiguration de la Ciutat et l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT la présentation par Florence Brutus - Présidente du conseil d'administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura - des incidences budgétaires suite à l'intégration de l'Ethnopôle du CIRDOC - Institut occitan de cultura au des espaces dont il est attributaire dans le cadre des aménagements immobiliers du quartier du Hédas au titre de sa participation au projet Ciutat ;

CONSIDÉRANT les échanges ayant eu lieu au cours de la séance et retracés dans le PV de cette dernière ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à LA MAJORITÉ :

- D'autoriser la Présidente du Conseil d'administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura à signer la Convention de sous occupation de locaux, occupés par l'Ethnopôle au sein du projet Ciutat (Pau).

A Béziers, le 16 juin 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente du CA de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 23 juin 2022 – ref. 116/IC
Publié et certifié exécutoire le :



Convention de sous-occupation de locaux

Entre les soussignés:

L'Associacion de Prefiguracion de la Ciutat ,
dont le siège social est établi à 5-7 Rue de la fontaine 64000 PAU
N° d'entreprise : SIRET: 849 654 108 00026
représentée ici par son président, Mr Jacques ROTH



Ci-dessous dénommé « le Bailleur » ;

Et

L'établissement Public de Coopération Culturelle du Centre international de recherche et documentation occitane - Institut occitan de cultura (dit CIRDOC - Institut occitan de cultura)
dont l'établissement est établi au 5 Rue de la fontaine 64000 PAU.
N° SIRET : 200 088 441 00031
représenté ici par sa présidente Madame Florence BRUTUS,

Ci-dessous dénommés « l'Occupant »

Il a été convenu ce qui suit :

1. Désignation du local

L'Associacion de Prefiguracion de la Ciutat met à disposition du CIRDOC - Institut occitan de cultura des locaux nus sis au 5 Rue de la fontaine 64000 PAU, d'une surface de 171 mètres carrés se composant des éléments suivants :

Bâtiment La Ciutat Aprenem ! : rez de chaussée :
- Espace de lecture et découverte : 63 m2

Bâtiment La Ciutat Cerquem ! : 2^{ème} étage :
- Bureaux : 108 m2

2. Durée

a) La présente convention consenti pour un terme de 5 ans prenant cours le 1^{er} janvier 2022 pour finir de plein droit et sans tacite reconduction le 31 décembre 2027.

b) L'Occupant pourra, à tout instant, mettre fin prématurément à la présente convention, à condition toutefois d'avertir l'Associacion de Prefiguracion de la Ciutat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 2 mois.

3. Redevance

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes par mois (498,75€), soit mille

quatre-cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq centimes (1496,25€) payables chaque trimestre à réception de la facture correspondante.

Sauf nouvelles instructions du bailleur, il devra être payé sur présentation d'une facture par virement au crédit du compte suivant :

Compte n° 87025051830

IBAN : FR76 1690 6200 2587 0250 5183 030

BIC : AGRIFRPP869

4. Obligations générales des parties

Les parties s'obligent à respecter tous les termes de la présente convention.

Elles s'imposent de respecter et de faire respecter à tous les utilisateurs toutes les mesures réglementaires en vigueur et modifications à venir en matière de sécurité et d'accessibilité, notamment la capacité d'accueil de l'établissement.

5. Obligations particulières de l'Occupant

L'Occupant s'engage à suivre les consignes de sécurité affichées qui pourraient être données par le personnel communal ainsi qu'à signaler sans délai les dégradations et dysfonctionnements constatés.

6. Etat des locaux

L'Occupant déclare bien connaître les locaux et les occuper dans l'état où ils se trouvent à la date de signature de la présente convention.

L'Occupant devra tenir les locaux en bon état d'entretien pendant toute la durée de la mise à disposition et les rendre en bon état à l'expiration de la convention.

7. Destination des locaux

L'Occupant s'engage à respecter la destination des locaux et à les utiliser dans le cadre de son objet et de ses activités déclarées.

8. Travaux, maintenance et contrôles réglementaires

. Travaux :

Conformément aux dispositions visées à l'article 606 du Code Civil, les grosses réparations incombent à la Ville de Pau.

L'Occupant pourra faire dans les locaux, à ses frais, tous travaux, aménagements ou installations que bon lui semblera, conformément à la destination des lieux. Toutefois, il devra obtenir l'autorisation préalable et écrite du propriétaire pour ces derniers. En fin de jouissance, les travaux, embellissements, améliorations, installations, décors qui auraient été faits dans les locaux loués, même avec l'autorisation de la Collectivité resteront sa propriété, sans aucune indemnité. La Collectivité pourra également demander à l'Occupant de remettre les locaux dans l'état où ils lui auront été remis sans qu'il puisse demander une quelconque indemnisation.

. Maintenance des équipements et contrôles réglementaires :

La maintenance et les contrôles réglementaires sont à la charge de la Ville de Pau. La collectivité assurera la maintenance des extincteurs, de l'installation électrique et procédera à l'ensemble des contrôles réglementaires conformément à la réglementation en vigueur.

9. Entretien

L'Occupant est responsable des locaux qui sont mis à sa disposition de manière exclusive et doit assumer leur entretien.

10. Répartition des charges

L'Occupant s'engage à payer de manière trimestrielle, sur présentation d'une facture, les charges de fonctionnement suivantes :

- Nettoyage des locaux et des surfaces vitrées (5'239,56 € TTC /an)
- Fournitures et consommables pour l'entretien des bâtiments (783.36 € TTC /an)
- Téléphonie (460,80 € TTC /an)
- Internet (1'209,60 € TTC /an)
- Taxe ordures ménagères (*montant non connu*)

Le montant des provisions annuelles sur charges est de Sept mille six cent quatre-vingt-treize euros et trente-deux centimes (7'693,32€) ; hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en sus.

Ce montant pourra faire l'objet d'une régularisation annuelle.

En sus, l'électricité et les fluides seront facturés trimestriellement à raison d'un coût forfaitaire de Onze euros (11 €) par mètre carré ; soit un total annuel de Mille huit cent quatre-vingt-un euros (1'881€), selon une surface occupée de 171 m². Ce coût fera l'objet d'une réévaluation dans 3 ans.

En raison de ses propres engagements, l'Occupant n'intègre pas le contrat mutualisé par le Bailleur relatif aux Photocopieurs. Cette décision pourra être révisée à échéance du contrat de l'Occupant.

11. Assurances

L'Occupant sera tenu de souscrire, pour la prise d'effet du présent bail, les polices d'assurance couvrant les dommages consécutifs aux événements suivants : l'incendie et/ou l'explosion, la foudre, les dégâts électriques, les dégâts des eaux, les fumées, les tempêtes et catastrophes naturelles, les émeutes et mouvements populaires, les actes de vandalisme, le vol, les bris de glace, la responsabilité civile.

Ces polices porteront sur :

- les agencements, les aménagements, les embellissements, les installations des locaux mis à disposition réalisés par l'Occupant dans les conditions ci-dessus énoncées,
- les biens propres et matériels liés à son activité, et d'une manière générale tout ce qui est inclus à l'intérieur des locaux mis à disposition et qui sont la propriété exclusive de l'Occupant,
- les garanties des recours des voisins et des tiers.

En outre, l'Occupant souscrira une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels.

L'Occupant devra informer immédiatement le Bailleur de tout sinistre ou dégradation s'étant produit dans les locaux mis à disposition, même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.

A défaut, elle pourra être tenue de lui rembourser le montant du préjudice direct ou indirect pouvant résulter pour le Bailleur de ce sinistre et d'être notamment responsable vis-à-vis d'elle du défaut de déclaration en temps utile dudit sinistre à sa compagnie d'assurances sur simple réquisition du Bailleur.

L'Occupant devra communiquer au Bailleur une attestation d'assurances relative à la ou aux polices qu'il aura souscrites.

12. Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

L'Occupant ne pourra réclamer aucune indemnité ni au terme de la convention ni en cas de résiliation anticipée. La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'Occupant.

13. Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, l'Associacion de Prefiguracion de la Ciutat (le Bailleur) fait élection de domicile en son siège, 5-7 Rue de la fontaine 64000 PAU ;

Pour l'exécution des présentes et notamment la signification de tous actes, le CIRDOC - Institut occitan de cultura (l'Occupant) fait élection de domicile en son siège social, sis 1 bis Bvd Duguesclin - B.P. 180 - 34505 BÉZIERS Cedex.

Fait à Pau en deux exemplaires

Le 1^{er} janvier 2022

(signatures précédées de la mention "Lu et approuvé")

Le bailleur

L'Occupant :

**Pour le CIRDOC - Institut occitan de cultura
La Présidente, Mme Florence BRUTUS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUETBPULOCOOPNS - CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2021



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	19

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIRDOC-Institut occitan cultura EPCC CIRDOC	CA 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 223 389,71	G 1 202 726,50
	Section d'investissement	B 94 103,09	H 45 433,59
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 182 523,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 12 893,88 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 317 492,80	= G+H+I+J 1 443 577,52
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 223 389,71	= G+I+K 1 385 250,05
	Section d'investissement	= B+D+F 94 103,09	= H+J+L 58 327,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 317 492,80	= G+H+I+J+K+L 1 443 577,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	427 745,97	219 347,49	100 514,88	0,00	107 883,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	832 925,95	819 586,97	0,00	0,00	13 338,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 352,43	-4 082,47	41 434,90	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 299 024,35	1 034 851,99	141 949,78	0,00	122 222,58
66	Charges financières	2 404,35	1 154,35	0,00	0,00	1 250,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 301 428,70	1 036 006,34	141 949,78	0,00	123 472,58
023	Virement à la section d'investissement (2)	38 371,66				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	45 433,59	45 433,59			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		83 805,25	45 433,59			38 371,66
TOTAL		1 385 233,95	1 081 439,93	141 949,78	0,00	161 844,24
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	307,92	307,92	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	956,24	966,54	0,00	0,00	-10,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 189 653,30	1 179 658,30	10 000,00	0,00	-5,00
75	Autres produits de gestion courante	8 383,17	8 383,97	0,00	0,00	-0,80
Total des recettes de gestion courante		1 199 300,63	1 189 316,73	10 000,00	0,00	-16,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 409,77	3 409,77	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
Pour information		(3) 182 523,55				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 267,79	3 267,79	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	93 431,34	90 835,30	0,00	2 596,04
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	38 371,66			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	45 433,59	45 433,59		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	83 805,25	45 433,59		38 371,66
	TOTAL	83 805,25	45 433,59	0,00	38 371,66

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 12 893,88			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	319 862,37		319 862,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	819 586,97		819 586,97
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 352,43		37 352,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 154,35	0,00	1 154,35
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	45 433,59	45 433,59
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 177 956,12	45 433,59	1 223 389,71
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 267,79	0,00	3 267,79
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	90 835,30	0,00	90 835,30
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		94 103,09	0,00	94 103,09
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	307,92		307,92
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	966,54		966,54
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 189 658,30		1 189 658,30
75	Autres produits de gestion courante	8 383,97	0,00	8 383,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 409,77	0,00	3 409,77
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 202 726,50	0,00	1 202 726,50
Pour information				182 523,55
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		45 433,59	45 433,59
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	45 433,59	45 433,59
Pour information				12 893,88
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	427 745,97	219 347,49	100 514,88	0,00	107 883,60
60611	Eau et assainissement	400,00	166,95	0,00	0,00	233,05
60612	Energie - Electricité	30 000,00	28 180,31	0,00	0,00	1 819,69
60622	Carburants	5 000,00	3 519,11	0,00	0,00	1 480,89
60632	Fournitures de petit équipement	7 500,00	4 606,87	881,86	0,00	2 011,27
6064	Fournitures administratives	12 500,00	4 538,21	6 767,44	0,00	1 194,35
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 800,00	454,31	417,96	0,00	927,73
611	Contrats de prestations de services	169 401,93	51 025,94	51 198,03	0,00	67 177,96
6135	Locations mobilières	21 241,42	16 005,16	2 656,18	0,00	2 580,08
6156	Maintenance	30 304,25	13 103,28	15 856,80	0,00	1 344,17
6168	Autres primes d'assurance	4 844,10	4 844,10	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 200,00	1 797,20	9 891,93	0,00	2 510,87
6185	Frais de colloques et de séminaires	19 581,15	8 877,88	0,00	0,00	10 703,27
6188	Autres frais divers	50,00	15,00	0,00	0,00	35,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	641,32	220,00	0,00	0,00	421,32
6228	Divers	288,00	282,00	0,00	0,00	6,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	826,80	0,00	0,00	673,20
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	-1 038,05	2 700,00	0,00	2 338,05
6236	Catalogues et imprimés	20 522,09	14 396,08	1 000,00	0,00	5 126,01
6238	Divers	3 500,00	350,00	2 500,00	0,00	650,00
6251	Voyages et déplacements	16 712,11	12 313,66	0,00	0,00	4 398,45
6256	Missions	1 626,12	1 459,12	0,00	0,00	167,00
6257	Réceptions	4 500,00	3 745,56	50,00	0,00	704,44
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	5 392,81	0,00	0,00	607,19
6262	Frais de télécommunications	19 031,88	17 661,36	1 200,08	0,00	170,44
6281	Concours divers (cotisations)	3 640,00	3 640,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 148,00	14 148,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	14 813,60	8 815,83	5 394,60	0,00	603,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	832 925,95	819 586,97	0,00	0,00	13 338,98
6331	Versement mobilité	4 967,14	4 939,55	0,00	0,00	27,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	517,37	509,90	0,00	0,00	7,47
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 826,22	8 227,87	0,00	0,00	598,35
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 567,77	1 545,79	0,00	0,00	21,98
64111	Rémunération principale titulaires	145 635,43	145 801,10	0,00	0,00	-165,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 886,65	6 844,72	0,00	0,00	41,93
64118	Autres indemnités titulaires	39 792,60	36 822,39	0,00	0,00	2 970,21
64131	Rémunérations non tit.	376 634,33	370 799,06	0,00	0,00	5 835,27
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	0,00	985,00	0,00	0,00	-985,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 337,50	2 337,50	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	2 908,80	2 908,80	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	136 343,96	134 034,09	0,00	0,00	2 309,87
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 227,13	62 303,48	0,00	0,00	923,65
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 211,64	14 903,07	0,00	0,00	308,57
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 515,00	1 515,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	53,70	53,51	0,00	0,00	0,19
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 418,89	5 438,26	0,00	0,00	980,63
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 725,82	2 225,80	0,00	0,00	500,02
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	536,08	0,00	0,00	-36,08
6488	Autres charges	16 856,00	16 856,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 352,43	-4 082,47	41 434,90	0,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 850,00	0,00	8 850,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	28 500,90	-4 084,00	32 584,90	0,00	0,00
65888	Autres	1,53	1,53	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 299 024,35	1 034 851,99	141 949,78	0,00	122 222,58
66	Charges financières (b)	2 404,35	1 154,35	0,00	0,00	1 250,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 404,35	1 154,35	0,00	0,00	1 250,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 301 428,70	1 036 006,34	141 949,78	0,00	123 472,58
023	Virement à la section d'investissement	38 371,66	0,00			38 371,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	45 433,59	45 433,59			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	45 433,59	45 433,59			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		83 805,25	45 433,59			38 371,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		83 805,25	45 433,59			38 371,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 385 233,95	1 081 439,93	141 949,78	0,00	161 844,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	307,92	307,92	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	307,92	307,92	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	956,24	966,54	0,00	0,00	-10,30
7062	Redevances services à caractère culturel	956,24	966,54	0,00	0,00	-10,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 189 653,30	1 179 658,30	10 000,00	0,00	-5,00
74718	Autres participations Etat	131 653,30	121 658,30	10 000,00	0,00	-5,00
7472	Participat° Régions	715 000,00	715 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	243 000,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 383,17	8 383,97	0,00	0,00	-0,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	8 383,17	8 383,97	0,00	0,00	-0,80
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 199 300,63	1 189 316,73	10 000,00	0,00	-16,10
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 409,77	3 409,77	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 587,00	1 587,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 822,77	1 822,77	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 202 710,40	1 192 726,50	10 000,00	0,00	-16,10
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		182 523,55				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 267,79	3 267,79	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 267,79	3 267,79	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	93 431,34	90 835,30	0,00	2 596,04
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	30 731,34	30 731,34	0,00	0,00
2168	Autres collections et œuvres d'art	25 100,00	23 876,36	0,00	1 223,64
2183	Matériel de bureau et informatique	2 600,00	2 579,63	0,00	20,37
2184	Mobilier	35 000,00	33 647,97	0,00	1 352,03
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		96 699,13	94 103,09	0,00	2 596,04
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	38 371,66			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	45 433,59	45 433,59		0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 024,50	3 024,50		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	26 968,79	26 968,79		0,00
28184	Mobilier	15 321,60	15 321,60		0,00
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		83 805,25	45 433,59		38 371,66
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		83 805,25	45 433,59		38 371,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		83 805,25	45 433,59	0,00	38 371,66
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		12 893,88			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

